



Présentation du BIA

publié le 30/03/2021

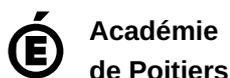
Le BIA est un examen créé conjointement par l'éducation nationale et la direction générale de l'aviation civile, (DGAC), il permet de sensibiliser les élèves à l'aéronautique.

Par sa diversité et son interdisciplinarité, le Brevet d'Initiation Aéronautique est un outil pédagogique intéressant et valorisant. La participation aux activités proposées dans le cadre du BIA permet de donner du sens aux disciplines enseignées et la motivation qu'elle suscite aide à remédier à certaines difficultés. De plus, cette ouverture vers la culture aéronautique peut contribuer à améliorer l'insertion professionnelle dans un secteur économique porteur d'emplois.

Les matières enseignées sont les suivantes : connaissance des aéronefs et des engins spatiaux, météorologie et aérologie, aérodynamique, aérostatique et principes du vol, navigation, réglementation et sécurité des vols, histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Les élèves doivent effectuer quelques vols d'initiation avant l'examen. Une convention avec l'aéroclub local est donc nécessaire.

Cette formation peut être abordée aussi bien dans le cadre du projet d'établissement que dans celui du foyer socio-éducatif ou encore dans le cadre d'une convention d'accompagnement éducatif pour les collèges. Elle s'adresse aux élèves à partir de 13 ans et a lieu tous les ans.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.